Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Recu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID: 060-266004142-20230512-DEL_120523 N02-DE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du 12 mai 2023 MAPA/chèque d'accompagnement personnalisé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 MAI 2023

MAPA/chèque d'accompagnement personnalisé

Le douze mai deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Montataire dûment convoqués le quatre mai deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire au centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Pierre BOSINO - Zinnedine BELOUAHCHI - Redouane BOUIZAOUCHAN - Catherine DAILLY - Audrey DESLORIERS - Jean-Luc RIVIERE -Sabah REZZOUG - Meriam ZOUAOU!

EXCUSÉS: Claudine CABARET - Chrystal LEJEUNE - Céline LESCAUX - Louis Joseph

MESLIEN - Samia NIDALHA

ABSENTS: Gilberte CANONNE - Ali HAMDANI ADMINISTRATIF EXCUSÉ : Kamal EL BOURI

N°02-05/2023: MAPA/CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les dispositions de ses articles L123-4 et suivants,

Vu l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n°7 du 26 mars 2010, instaurant la mise en place de chèques d'accompagnement personnalisé,

Vu la délibération du 6 mai 2011, créant une régie d'avance à cet escient,

Vu la délibération du 13 octobre 2017, instaurant l'extension des attributions à la régie d'avance.

Considérant la nécessité de permettre à certaines familles de bénéficier d'une aide sous forme de titres d'achats non discriminatoires, afin de préserver leur dignité,

Considérant l'échéance prochaine du marché public relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé,

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023



ID: 060-266004142-20230512-DEL_120523_N02-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE JPB/KE/VK – délibération n° 2

Conseil d'administration du 12 mai 2023
MAPA/chèque d'accompagnement personnalise

Considérant l'estimation financière de ces prestations,

Considérant la procédure adoptée pour ce marché qui prendra la forme d'un accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commande dans le respect des dispositions des articles R2123-1 à R2123-7, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14,

Considérant que le marché sera passé pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois et ne pourra dépasser la somme de $60~000^{\rm e}$ par an soit $180~000^{\rm e}$ pour trois ans.

Le conseil d'administration après avoir délibéré décide à l'unanimité,

Article 1 : De lancer un marché à procédure adaptée, d'une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois ayant pour objet la réalisation des prestations de fourniture de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (Alimentation, Hygiène), pour un maximum de 60 000 € par an toutes taxes comprises et d'autoriser le président du CCAS à signer celui-ci ainsi que toutes les pièces y afférant avec le prestataire le mieux disant.

Article 2: D'autoriser la publication de l'avis de mise en concurrence publique sur le site du BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics) et d'imputer la dépense liée à cette publicité sur le compte 02 6231.

C.C.A.S. John Sociale
Communal d'Advion Soci

**

Jean-Pierre Bosino

& } }